

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL «Métiers de la sécurité»

I. Appellation du diplôme

Baccalauréat professionnel, Spécialité «Métiers de la sécurité».

II. Champ d'activité

II.1. Définition des métiers et des activités de la sécurité

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut être employé(e) dans les différents métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, au secours et assistance des personnes, à la prévention des risques de toute nature, à la gestion des crises, à la surveillance et au gardiennage, au respect de l'hygiène et de la salubrité.

L'exercice de ces métiers exige l'interaction et la complémentarité des divers acteurs de la sécurité.

Ils font ainsi de la sécurité l'une des conditions essentielles de l'exercice des libertés individuelles et collectives conformément aux dispositions du code la sécurité intérieure.

II.2. Contexte professionnel

II.2.1. Environnement professionnel

L'environnement technique, juridique et économique de l'emploi est soumis à plusieurs paramètres :

- le partage des missions entre le service public et le secteur privé et celles exercées conjointement,
- l'évolution des modes de vie et des technologies,
- les mutations socio-démographiques,
- l'attachement du citoyen au respect des libertés individuelles,
- les exigences de sécurité du citoyen,
- la prise en compte des risques environnementaux dans le cadre du développement durable.

Ce nouvel environnement induit l'adaptation des organisations qui s'engagent par des actions :

- d'anticipation, de prévision des risques,
- de traçabilité de l'événement et de l'action,
- de normalisation et de démarche qualité.

L'environnement du travail des personnels se caractérise par :

- la responsabilité des acteurs de la sécurité,
- la connaissance des différentes activités de sécurité,
- la formation permanente et l'actualisation des acquis,
- la prise en compte des risques encourus, individuels et collectifs,
- l'utilisation et la maîtrise des moyens d'information et de communication,
- la restitution fidèle et en temps de l'information,
- le respect de la confidentialité et le secret des informations,
- le travail en équipe et en coopération avec les autres acteurs.

L'exercice de ces métiers, dans cet environnement professionnel, doit satisfaire aux attentes des citoyens et des institutions.

II.2.2. Emplois concernés

Les «Métiers de la sécurité» se déclinent autour d'un triptyque regroupant :

- la sécurité publique,
- la sécurité civile,
- la sécurité privée.

▪ Sécurité publique

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité», après recrutement par concours ou sélection, intègre la police nationale, la gendarmerie nationale ou la police municipale.

Les activités qu'il/elle y exerce, relèvent :

- de la police administrative au sein de la police municipale,
- de la police administrative et judiciaire au sein de la police nationale et de la gendarmerie nationale.

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» est fonctionnaire d'état ou territorial, militaire ou contractuel de droit public.

Sous contrat de droit public, le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut exercer des activités d'adjoints de sécurité de la police nationale ou de gendarmes adjoints volontaires.

Sous réserve de remplir les conditions définies par la réglementation, le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut se présenter aux concours nationaux :

- de l'administration pénitentiaire,
- de l'administration des douanes.

▪ Sécurité civile

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut, après recrutement par concours ou sélection, exercer le métier de sapeur-pompier professionnel, en qualité de fonctionnaire territorial au sein d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut, après engagement, exercer le métier de sapeur-pompier militaire : brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM), sapeur-sauveteur militaire en unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC).

Dans le cadre d'un engagement citoyen défini par un contrat de droit public, parallèlement à son métier, le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» a reçu la formation qui lui permet d'exercer en qualité de sapeur-pompier volontaire (SPV) dans un SDIS.

▪ Sécurité privée

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut travailler soit dans une entreprise privée de sécurité soit dans un service interne de sécurité d'une entreprise.

Il/elle peut exercer certains métiers de la sécurité privée tels que, agent de sécurité, agent de contrôle d'accès, agent de surveillance, agent de gardiennage, agent de protection physique des personnes, agent de sécurité dans l'événementiel, agent de sécurité incendie.

Il/elle peut également, après avoir suivi et validé des formations complémentaires, exercer des métiers tels qu'agent cynophile, agent de vidéoprotection, agent de sûreté portuaire ou aéroportuaire, convoyeur et transporteur de fonds, agent de sécurité sur sites spécifiques et sensibles.

L'ensemble de ces emplois s'exerce dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté, des principes de déontologie, conformément à la réglementation, ainsi qu'aux procédures et aux conditions d'exercice.

II.2.3. Types d'entreprises et d'organisations

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» du baccalauréat professionnel exerce ses activités dans :

- les services publics,
- les entreprises publiques,
- les entreprises prestataires de services de prévention et de sécurité,
- les services internes de sécurité incendie (établissements recevant du public (ERP), immeubles de grande hauteur (IGH), immeubles de très grande hauteur (ITGH) bâtiments industriels,
- les services internes de sécurité privée.

II.2.4. Place dans les organisations

Selon l'emploi occupé et la nature des organisations, le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» du baccalauréat professionnel est placé(e) sous une autorité hiérarchique auprès de laquelle il/elle prend ses consignes et à laquelle il/elle doit rendre compte. Après avoir suivi des formations complémentaires spécialisées (public ou privé) ou après examen ou concours (public), il pourra accéder à des emplois et à des activités et responsabilités d'un niveau supérieur.

II.2.5. Conditions générales d'exercice

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» du baccalauréat professionnel exerce son activité dans les principaux domaines suivants : la sécurité dans les espaces publics ou privés, la sécurité incendie, le secours à personne, la prévention, la protection des personnes, la protection des biens et de l'environnement.

L'exercice de ces activités nécessite :

- une bonne appréhension de l'environnement économique, juridique, social et technique du secteur professionnel,
- l'aptitude physique et médicale adaptée au métier,
- la connaissance des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de déontologie,
- des capacités d'expression écrite et orale,
- la mise en œuvre des techniques élémentaires de communication.

De plus, le titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» du baccalauréat professionnel doit posséder, acquérir ou développer les qualités suivantes :

- sens des responsabilités,
- discrétion et éthique,
- discipline, respect de la hiérarchie, rigueur,
- maîtrise de soi,
- adaptabilité,
- aptitude au travail en équipe et en liaison avec d'autres partenaires.

Ces activités impliquent la maîtrise :

- des **connaissances** dans les domaines suivants :
 - communication avec les partenaires avec l'utilisation des technologies de l'information et de la communication,
 - droit appliqué à la profession,
- des principales **compétences** suivantes :
 - identifier son rôle en opération,
 - percevoir le danger et réagir en conséquence,
 - identifier la conduite à tenir face à des situations spécifiques,

- appliquer l'ensemble des connaissances acquises,
- maîtriser les techniques et les manœuvres,
- réagir en toute sécurité.
- des **comportements professionnels** suivants :
 - attention, concentration, rigueur,
 - autonomie, réactivité, adaptabilité,
 - esprit d'initiative,
 - disponibilité.

III. Perspectives d'évolution

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut accéder à d'autres fonctions, par des formations complémentaires et/ou des concours, examens professionnels dans les domaines d'activités suivants :

- *La sécurité publique* :
 - ✓ accès à des spécialités telles que motocycliste, moniteur des activités physiques et professionnelles, agent cynotechnique, agent de la police des transports, agent de maintien de l'ordre, agent des brigades anti-criminalité, agent de brigade équestre, agent du service de protection des hautes personnalités, peloton de gendarmerie de haute montagne ;
 - ✓ accès aux grades ou qualifications supérieurs de brigadier, officier de police judiciaire.
- *La sécurité civile* :
 - ✓ accès à des spécialités comme la plongée sous-marine, la recherche en milieux périlleux, le sauvetage-déblaiement, la cynotechnie, les risques radiologiques et chimiques, la conduite d'engins spéciaux, la lutte contre les feux de forêt, le secours en montagne;
 - ✓ accès aux fonctions de chef d'équipe, chef d'agrès.
- *La sécurité privée* :
 - ✓ accès à des spécialités comme agent de sécurité cynophile, agent de sécurité opérateur SCT1 (secteur 1) (télésurveillance), agent de sécurité vidéo, agent de sûreté aéroportuaire (profileur, coordinateur, superviseur), convoyeur de fonds, agent de protection physique des personnes (protection rapprochée), agent de sécurité équestre ;
 - ✓ accès aux fonctions de chef de poste, de chef d'équipe, de pompier d'aérodrome - chef de manœuvre.

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» du baccalauréat professionnel peut être conduit(e), avec l'expérience acquise et/ou la formation adéquate, à diriger et coordonner l'action d'une équipe constituée en opération, placée sous son autorité.

IV. Description des fonctions

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» du baccalauréat professionnel est amené(e) à assurer un certain nombre de fonctions caractéristiques du champ professionnel concerné.

Ces fonctions peuvent être regroupées en quatre grands domaines :

- Fonction 1 La sécurité dans les espaces publics et privés
- Fonction 2 La sécurité incendie
- Fonction 3 Le secours à personne
- Fonction 4a La prévention
- Fonction 4b La protection des personnes
- Fonction 4c La protection des biens et de l'environnement

Fonction 1 : La sécurité dans les espaces publics et privés

Activité

Le/la titulaire de la spécialité du baccalauréat professionnel contribue à la sûreté, à la sécurité de l'espace public et privé dans le respect des procédures et réglementations en vigueur.

Tâches

Il/elle contribue à la sécurisation d'une manifestation à caractère sportif, social, festif, culturel.

Dans le cadre de missions de police judiciaire et/ou de police administrative, il/elle peut intervenir lors d'une situation d'infraction

Il/elle participe au maintien du bon ordre, de la salubrité, de la tranquillité sur la voie publique et dans un espace privé.

Il/elle intervient, à titre préventif ou répressif, dans le cadre de la sécurité routière.

Il/elle réalise ou participe à la rédaction des rapports d'événements ou d'activités.

Ressources (informations)	Moyens	Liaisons fonctionnelles	Autonomie, responsabilité
La déclaration des droits de l'homme et du citoyen La Constitution La charte européenne de sauvegarde des droits de l'homme La charte de l'environnement Le code civil Le code pénal Le code de procédure pénale Le code de la route Les codes et chartes de la déontologie Le code de la sécurité intérieure Les textes législatifs et réglementaires relatifs aux droits et obligations des fonctionnaires Le règlement d'emploi des forces de la sécurité publique Les référentiels de formation	Les gestes professionnels d'intervention Les équipements individuels nécessaires aux interventions Les matériels de surveillance et de contrôle Les matériels de transmission et d'identification Les rondes Les registres et consignes générales, spécifiques et particulières Les moyens de protection mécaniques et électroniques La vidéoprotection	Liaisons internes Il/elle communique avec sa hiérarchie Liaisons externes Il/elle alerte les services de secours (police ou gendarmerie, SAMU, sapeurs-pompiers) Il/elle recueille les informations utiles et nécessaires aux services d'investigation (<i>exemples : témoignage, recherche ou préservation d'indices</i>) Il/elle communique avec le public dans le cadre des missions qui lui sont confiées.	Il/elle exécute les tâches qui lui sont confiées Il/elle est responsable des gestes accomplis dans le cadre de l'exécution de sa tâche Il/elle rend compte à sa hiérarchie

Résultats attendus

Interruption des actes de délinquance et de malveillance

Mise à disposition des auteurs d'infraction à l'officier de police judiciaire

Réalisation des actions de sauvegarde, de tranquillité et de salubrité publiques

Conservation d'une situation stable ou le retour à la normale

Diminution du risque lié au non-respect de la sécurité routière

Fonction 2 : La sécurité incendie

Activité			
Seul(e) ou au sein d'une équipe, le/la titulaire de la spécialité du baccalauréat professionnel lutte contre l'incendie conformément aux techniques professionnelles.			
Tâches			
Il/elle s'assure du respect des consignes de sécurité du site. Il/elle donne l'alerte. Il/elle participe à l'extinction d'un feu. Il/elle intervient sur un sinistre. Il/elle réalise ou participe à la rédaction des rapports d'événements ou d'activités.			
Ressources (informations)	Moyens	Liaisons fonctionnelles	Autonomie, responsabilité
<p>Le référentiel de certification SSIAP 1</p> <p>Le référentiel de formation (en fonction de la spécialité dans laquelle il intervient : feu, explosions, produits dangereux)</p> <p>Les consignes de sécurité du site, le plan d'évacuation, le dispositif hydraulique</p>	<p>Les moyens d'incendie et de secours</p> <p>Les EPI (Équipements de protection individuelle)</p> <p>Les ARI (Appareils respiratoires isolants)</p> <p>Les matériels de sauvetage</p> <p>Les matériels de transmission (Protection Travailleur Isolé, radio)</p> <p>Les moyens d'extinction appropriés à la nature du feu</p> <p>La vidéoprotection</p>	<p>Liaisons internes Il/elle communique avec sa hiérarchie</p> <p>Liaisons externes Il/elle alerte et informe les autres services de secours et de sécurité (les sapeurs-pompiers, les services de la sécurité publique, le SAMU). Il/elle communique avec le donneur d'ordre Il/elle communique avec le public dans le cadre des missions qui lui sont confiées</p>	<p>Il/elle exécute les tâches qui lui sont confiées</p> <p>Il/elle est responsable des gestes accomplis dans le cadre de l'exécution de sa tâche</p> <p>Il/elle rend compte à sa hiérarchie</p>
Résultats attendus			
<p>Extinction totale du feu.</p> <p>Respect des règles relatives à sa propre sécurité et à la sécurité individuelle et collective.</p> <p>Maintien de la capacité opérationnelle par le reconditionnement des véhicules et du matériel après l'intervention.</p>			

Fonction 3 : Le secours à personne

Activité			
<p>Le/la titulaire de la spécialité du baccalauréat professionnel assure des missions de secours et d'assistance aux victimes.</p>			
<p>Tâches Il/elle donne ou reçoit l'alerte. Il/elle sécurise le lieu ; il/elle établit le contact avec la ou les victime(s), il/elle la ou les rassure en gérant son propre stress ; il/elle facilite et guide les secours. Il/elle établit un bilan de premier secours afin qu'il soit fait appel, le cas échéant, aux services compétents (le SAMU, les sapeurs-pompiers, le service médical d'une entreprise). Il/elle prend les dispositions nécessaires pour faciliter la mise en sécurité de la victime et son évacuation éventuelle. Il/elle maintient la capacité opérationnelle des matériels.</p>			
Ressources (informations)	Moyens	Liaisons fonctionnelles	Autonomie, responsabilité
<p>Les protocoles d'intervention Le langage radio-téléphonique Les référentiels du secourisme et du SST (sauveteur secouriste du travail) Le référentiel national de compétences de sécurité civile au premier secours en équipe de niveaux 1 et 2 Le référentiel de certification SSIAP 1 Les règles et consignes en matière d'hygiène et de sécurité Le référentiel de l'habilitation électrique L'anatomie de l'être humain</p>	<p>Le secours à personne en équipe La radiotéléphonie et les moyens de communication adaptés Les matériels de transmission Les véhicules de secours Les matériels de sauvetage (sanitaires, désincarcération) Les matériels sanitaires La tenue professionnelle Les produits aseptie/antiseptie L'oxygénothérapie</p> <p>Le secours à personne de façon isolée Le matériel de protection de travailleur isolé (PTI) La tenue professionnelle Le matériel de premier secours Le défibrillateur semi automatique La vidéoprotection</p>	<p>Le secours à personne en équipe Liaisons internes Il/elle communique avec son équipier. Il/elle informe le responsable de son équipe. Liaisons externes Il/elle communique avec la victime.</p> <p>Le secours à personne de façon isolée Liaisons internes Il/elle informe son responsable direct. Liaisons externes Il/elle alerte les services de secours et/ou de sécurité dans le cadre de leurs compétences. Il/elle communique avec la victime et son environnement. Il/elle applique les consignes de sécurité individuelles et collectives</p>	<p>Le secours à personne en équipe et de façon isolée Il/elle exécute les tâches qui lui sont confiées Il/elle est responsable personnellement des gestes pratiqués. Il/elle rend compte à son chef immédiat.</p>
Résultats attendus			
<p>Sécurisation, prise en charge et évacuation éventuelle de la victime. Intervention adaptée en fonction de la nature de la situation et du degré de l'urgence Respect du protocole d'hygiène et entretien des matériels Maintien de la capacité opérationnelle par le reconditionnement des véhicules et du matériel après l'intervention.</p>			

Fonction 4a : La prévention

Activité

Il ou elle assure la surveillance des lieux et des accès, rappelle et fait respecter les réglementations spécifiques et les conditions d'accès, de circulation et/ou d'utilisation d'un lieu.

Il/elle informe les occupants de l'établissement (employés et public) sur les mesures de sécurité à prendre.

Tâches

il/elle filtre, contrôle et oriente les entrées et les sorties des personnes, des véhicules et des colis.

Il/elle dirige, exploite le poste de sécurité et gère les alarmes.

Il /elle encadre et gère une équipe de sécurité incendie.

Il/elle effectue les rondes de surveillance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il/elle met en œuvre les méthodes de prévention appropriées aux lieux.

Il/elle participe à la formation du personnel en matière de sécurité contre l'incendie

Il/elle participe au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Ressources (informations)	Moyens	Liaisons fonctionnelles	Autonomie, responsabilité
<p>La législation et la réglementation en vigueur, notamment le code du travail, les chartes de déontologie, le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitat</p> <p>Le règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux ERP/IGH-ITGH</p> <p>Le code de la sécurité intérieure</p> <p>Le référentiel de certification SSIAP 1 et SSIAP 2</p>	<p>La cartographie des lieux et les outils de prévision</p> <p>Les plans d'établissements</p> <p>Les éléments de construction et les dispositifs de prévention des risques des ERP et IGH-ITGH</p> <p>Les plans de secours</p> <p>Les plans d'évacuation</p> <p>Les radios et autres moyens de communication et d'alerte</p> <p>Les rondes</p> <p>Le registre des entrées et sorties (papier ou informatisé)</p> <p>Le registre de sécurité</p> <p>Les permis feux</p> <p>Les clés d'accès</p> <p>La main courante</p> <p>Les consignes de sécurité</p> <p>Le plan de prévention</p> <p>Les moyens de secours</p> <p>Le système de sécurité incendie</p> <p>Le document unique</p> <p>La vidéoprotection</p>	<p>Liaisons internes</p> <p>Il/elle communique avec sa hiérarchie.</p> <p>Liaisons externes</p> <p>Il/elle communique avec les administrations, les collectivités locales, les organismes concernés, les entreprises prestataires de service pour la maintenance des matériels</p> <p>Il/elle communique avec le public dans le cadre des missions qui lui sont confiées</p>	<p>Il/elle exécute les tâches qui lui sont confiées.</p> <p>Il/elle est responsable de son action et du matériel utilisé dans ce cadre.</p> <p>Il/elle rend compte à sa hiérarchie.</p>

Résultats attendus

Maîtrise de l'interprétation des informations fournies par le système de sécurité incendie (SSI)

Mise en place et contrôle des dispositifs préventifs et des règles de sécurité.

Identification et anticipation du risque potentiel.

Fonction 4b : La protection des personnes

Activité

Le/la titulaire de la spécialité du baccalauréat professionnel a pour mission de protéger l'intégrité physique des personnes.

Tâches

Il/elle réagit à tout acte délictueux ou de malveillance et prend les mesures adaptées.

Il/elle prend en compte le comportement du public et prend les mesures conservatoires (périmètre de sécurité) pour tout événement, tels que les mouvements de foules, les manifestations.

Il/elle gère les situations conflictuelles.

Il/elle participe au maintien de la tranquillité et de la salubrité publique.

Ressources (informations)	Moyens	Liaisons fonctionnelles	Autonomie, responsabilité
La déclaration des droits de l'homme et du citoyen La Constitution Le Code de la route Le Code pénal, le code de procédure pénale Les codes et chartes de la déontologie Le code de la sécurité intérieure Le code du travail Les textes législatifs et réglementaires relatifs aux droits et obligations des fonctionnaires Le règlement d'emploi des forces de la sécurité publique	Les Gestes techniques professionnels d'intervention (GTPI) Les équipements et les techniques adaptés à la situation Les règles d'hygiène et de sécurité individuelle et collective La vidéoprotection	Liaisons internes Il/elle communique avec sa hiérarchie. Liaisons externes Il/elle alerte et informe les autres services de secours et de sécurité pour les missions entrant dans leur champ de compétence (les sapeurs-pompiers, les services de la sécurité publique, le Samu) Il/elle communique avec le donneur d'ordre et les clients Il/elle communique avec le public	Il/elle exécute les tâches qui lui sont confiées Il/elle est responsable des gestes accomplis dans le cadre de l'exécution de sa tâche Il/elle prend ses ordres auprès de sa hiérarchie à laquelle il/elle rend compte

Résultats attendus

Mise en sécurité des personnes
 Maintien de la sécurité du public
 Maîtrise de l'acte délictueux ou de malveillance

Fonction 4c : La protection des biens et de l'environnement

Activité			
<p>Le/la titulaire de la spécialité du baccalauréat professionnel constate et identifie les atteintes aux biens et/ou à l'environnement ainsi que les situations à risques.</p>			
Tâches			
<p>Il/elle prévient ou fait prévenir en conséquence l'autorité compétente. Il/elle participe aux actions de lutte contre les nuisances de toute nature. Il/elle respecte les conduites à tenir pour limiter les effets nuisibles induits par les phénomènes naturels ou les activités humaines, industrielles et technologiques.</p>			
Ressources (informations)	Moyens	Liaisons fonctionnelles	Autonomie, responsabilité
<p>La charte de l'environnement Le code pénal, le code de procédure pénale. La législation des transports, du transport exceptionnel et des matières dangereuses Le code de la santé publique Le code de l'environnement Le code administratif Le code général des collectivités territoriales (CGCT) Les protocoles d'intervention Les guides nationaux de référence et les référentiels de formation Les plans de secours (par exemple : POI (plan d'organisation interne) PPI (plan particulier d'intervention)) La cartographie et les plans des lieux</p>	<p>La cartographie dynamique (communication satellitaire) Les plans de secours La signalétique et les symboles de sécurité Tout matériel d'intervention adapté Les protections de travailleur isolé Les EPI (Équipements de protection individuelle) Les ARI (Appareils respiratoires isolants) Les matériels de sauvetage Les matériels de transmission La nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) La vidéoprotection</p>	<p>Liaisons internes Il/elle communique avec sa hiérarchie.</p> <p>Liaisons externes Il/elle alerte et informe les autres services de secours et de sécurité (les sapeurs-pompiers, les services de la sécurité publique, le SAMU) et les différents services publics et privés concernés Il/elle communique avec le donneur d'ordre et les clients Il/elle communique avec le public dans le cadre des missions qui lui sont confiées</p>	<p>Il/elle exécute les tâches qui lui sont confiées</p> <p>Il/elle est responsable des gestes et actes accomplis dans le cadre de l'exécution de ses tâches</p> <p>Il/elle rend compte à sa hiérarchie</p>
Résultats attendus			
<p>Réalisation des actions de sauvegarde, de tranquillité et de salubrité publiques Maîtrise du risque en vue d'un retour progressif à la normale Préservation des traces et indices en vue de favoriser l'identification de l'origine du préjudice par les autorités compétentes Respect des règles relatives à sa propre sécurité et à la sécurité individuelle et collective</p>			